



Mise à disposition du 2^{ème} amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2023

Communiqué de presse
Paris, le 2 août 2024

BNP Paribas annonce que le second amendement au Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2023 du 15 mars 2024 a été publié.

Cet amendement a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 août 2024 sous le n° D.24-0117-A02.

Ce document est disponible sur le site internet de BNP Paribas à l'adresse <https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux> et sur le site internet de l'AMF.